

DECISION

PORTANT NOMINATION

LE PRÉSIDENT,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment les articles L.712-2 et L714-1 ;
- Vu** le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** les statuts du Campus Lettres et Sciences Humaines, approuvés par le Conseil d'administration de l'Université Nancy 2 en date du 6 février 2002 ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;

DECIDEArticle 1

Madame Laurence DENOZ, directrice de l'UFR ALL-Nancy, est nommée Coordinatrice du Campus Lettres et Sciences Humaines jusqu'au 31 août 2017.

Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter de sa signature.

Article 3

Le Directeur général des Services de l'Université de Lorraine et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 9 mars 2016



Pierre MUTZENHARDT
Le Président

Affiché à la Présidence le

14 MARS 2016